

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 6 MAI 2015

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Fabien ACKER, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Fabrice FISCHER, Céline GEFFROY, Christophe HECKMANN, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, Véronique PHILIPPS, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN, Cathy WAGNER et Anne ZYTO, conseillers municipaux.

Membre absent excusé : Mmes et MM. Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller, donne procuration à Marie-José SCHALLER, adjointe au Maire, Christophe BUSCHE, conseiller municipal, donne procuration à Isabelle MULLER, conseillère municipale, Claire CARRARO-LIEVRE, conseillère municipale donne procuration à Michèle CECCHINI, conseillère municipale et José POZUELO, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 29 avril 2015, envoyée par courrier aux conseillers municipaux, prévoyait l'ordre du jour suivant :

1. **COMPTE RENDU DES REUNIONS**
2. **PROJETS ET TRAVAUX**
3. **URBANISME**
4. **AGENCE TERRITORIALE D'INGENIERIE PUBLIQUE**
5. **AFFAIRES FINANCIERES**
6. **DIVERS.**

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

1. **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} avril 2015**

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Céline GEFFROY) approuve le compte rendu du conseil municipal du 1^{er} avril 2015.

2. **Différentes réunions, rencontres et manifestations (depuis la dernière réunion du conseil municipal)**

10.04.2015

- Rencontre avec Monsieur Christian MERTZ et les responsables des RESTOS du COEUR pour une implantation éventuelle à Soultz-sous-Forêts. Le Maire informe l'assemblée que deux options sont possibles, soit l'implantation d'une épicerie sociale, soit celle d'une entité des Restos du Cœur. Une réunion entre les responsables des Restos du Cœur et les membres du CCAS est prévue courant mai. Il rappelle également que CRESUS assure des permanences à Soultz-sous-Forêts et que les bénévoles traitent actuellement une cinquantaine de dossiers par an

13.04.2015

- Réunion du conseil d'administration du collège de l'Outre-Forêt : la continuité du site bilingue au collège a été confirmée par les services académiques

15.04.2015

- Réunion du conseil communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt : l'ordre du jour a été essentiellement consacré aux comptes administratifs 2014 et aux budgets 2015. Les principaux éléments ont été projetés en séance

- Réunion des familles de la résidence Le Sultzerland

16.04.2015

- Signature du bail de chasse avec l'association du Wintzelbaechel pour le lot 4 de la chasse communale de Soultz-sous-Forêts (territoire de Hohwiller)
- Concert des élèves et des enseignantes de l'école élémentaire à La Saline dans le cadre de Friejhohr ver unseri Sproch
- Réunion décentralisée d'information des Maires sur le thème « CLIMAT-AIR-ENERGIE, une opportunité de développement de votre territoire » à l'IUT de Haguenau. Intervention du Maire sur la politique des transports et déplacements dans notre localité

17.04.2015

- Conférence de Daniel HERRERO à La Saline organisée par le district d'Haguenau du Crédit Mutuel

20.04.2015

- Réunion des commissions projets et travaux et urbanisme sur le dossier des circulations douces : suite à cette réunion et en vue de l'établissement du dossier de consultation des entreprises, le Maire propose au conseil municipal de lancer la consultation pour l'ensemble des lots (lots 1 et 2 en tranche ferme et lots 3, 4, 5 et 6 en tranche optionnelle).

Tranche ferme :

- lot 1 (étendu devant le collège) et lot 2 (traversée de la rue du Docteur Deutsch et sécurisation de la rue des Vignes)

Tranche optionnelle :

- lots 3, 4, 5 et 6.

Pour préserver la possibilité d'un futur balisage lumineux, la maîtrise d'œuvre propose d'intégrer la pose de gaines pour les pistes cyclables. Le Maire rappelle que l'éclairage public, estimé à 150 000€ environ, fera l'objet d'une mise en concurrence ultérieure selon les possibilités financières de la commune.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

1. de lancer la consultation pour l'ensemble des lots comme proposé
2. d'intégrer la pose de gaines pour un futur balisage lumineux des pistes cyclables.

Plusieurs interventions ont eu lieu concernant ce dossier :

- le problème de visibilité à l'intersection rue du Gymnase/rue de Seltz : lorsque les voitures stationnent rue de Seltz il est très difficile de tourner à gauche en sortant de la rue du Gymnase
- prévoir le marquage de passages piétons dans la rue des Vignes

21.04.2015

- Assemblée générale de l'association « Au pays des villages traditionnels de l'Outre-Forêt » : le gîte Ungerer affiche une occupation de 28,49 occupations sur 30 semaines. Le déficit de l'exercice a été pris en compte par la communauté de communes de Wissembourg

22.04.2015

- Visite de chantier du complexe sportif du collège avec le syndicat mixte, le conseil municipal de Soultz-sous-Forêts et les représentants des associations
- Réunion du conseil d'administration du CCAS de Soultz-sous-Forêts

23.04.2015

- L'ensemble vocal de Soultz-sous-Forêts a organisé une fête à l'occasion des 90 ans de son directeur honoraire Robert FISCHER

24.04.2015

- Assemblée générale de l'association « Les Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt »
- Visite des locaux de la Croix-Rouge de Soultz-sous-Forêts par les membres du conseil municipal (point à l'ordre du jour concernant la réfection extérieure de ces locaux)

25.04.2015

- Vincent LEFORT, responsable du triage de Soultz-sous-Forêts de l'ONF a organisé une visite de la forêt communale de Soultz-sous-Forêts pour les conseillers municipaux

27.04.2015

- rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France à Strasbourg concernant différents dossiers d'urbanisme
- réunion du Conseil de Fabrique de la paroisse catholique de Soultz-sous-Forêts : une demande pressante concerne la réfection de l'aire de circulation autour de l'église
- réunion de la commission Sports et Associations concernant l'extension des surfaces d'activités sportives couvertes (point à l'ordre du jour)

28.04.2015

- réunion du conseil d'administration du CCAS de Hohwiller

30.04.2015

- réunion de chantier de la synagogue dans les ateliers de CHANZY-PARDOUX où la charpente des bulbes est en cours de préparation. Jean-Laurent VONAU était également présent et a rappelé que la couverture d'origine des bulbes était en ardoises. Un devis pour une couverture en ardoises a été demandé à l'entreprise. Cette dernière n'a pas pu le transmettre pour la réunion de ce soir vu qu'il s'agit d'ardoises aux dimensions spécifiques puisqu'il s'agit de bulbes.

Suite à cette demande, la maîtrise d'œuvre rend la maîtrise d'ouvrage attentive sur deux points :

1. il y aura forcément une plus-value même si le montant n'est pas encore connu
2. le délai de réalisation sera plus long. En ardoises la fin de chantier est à prévoir plutôt fin septembre-début octobre en prenant en compte les délais de commande, de livraison et de réalisation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide une réunion extraordinaire du conseil municipal pour discuter de ce point, après l'obtention du devis de l'entreprise CHANZY-PARDOUX.

- rencontre avec l'association CRESUS ALSACE DU NORD : une réunion entre CRESUS, le CCAS et l'assistante sociale a été demandée pour organiser au mieux la prise en charge des personnes en difficultés
- rendez-vous avec les époux ROUSSIERE 28, rue de Strasbourg pour un problème de limite de propriété : les nouveaux propriétaires souhaitent édifier un mur de soutènement en limite réelle de propriété. Il faudrait donc envisager l'extension du trottoir jusqu'à cette limite réelle (l'état des lieux a été projeté en séance)
- rencontre avec Pierre SCHNEIDER, responsable de l'Unité Territoriale de l'ONF et Vincent LEFORT, responsable du triage de Soultz-sous-Forêts : la demande de prendre en charge une partie des frais de logement n'a pas été acceptée en l'état et reste en débat

02+03.05.2015

- l'Association ELSASS MTB TRAIL a organisé un week-end inaugural de la piste de descente de VTT au Sultzerkopf

03.05.2015

- réception des sponsors du club de football à l'occasion du match de football entre AS AVENIR (1^{er} du groupe) et l'équipe 1 du FCSK (3^e du groupe)

04.05.2015

- rencontre avec le Président du Football club Soultz-Kutzenhausen pour clarifier la gestion du club-house qui est actuellement géré par le club de football. Le Maire projette les constats et propositions pour clarifier la situation de la gestion de ce club-house.

CONSTATS :

- les murs appartiennent à la commune (construction en partie associative)
- l'équipement de cuisine, le mobilier et la vaisselle sont la propriété du club
- la commune paie les fluides.

PROPOSITIONS :

- faire une convention entre la commune et le Football club Soultz-sous-Forêts/Kutzenhausen pour déléguer la gestion du club-house au club
- définir les modalités de location du club-house :

LOCATAIRES	MOTIF DE LA LOCATION	PART DU FOOTBALL-CLUB	PART DE LA COMMUNE
Associations de Soultz-sous-Forêts	Réunion	0 €	0 €
	Avec restauration	100 €	0 €
Licenciés du club	Réunion	0 €	50 €
	Avec restauration	100 €	50 €
Associations extérieures ou particuliers	Réunion	50 €	50 €
	Avec restauration	150 €	50 €

- l'entrée en vigueur serait fixée au 1^{er} septembre 2015.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la gestion de ce club-house.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL) est favorable aux propositions, à savoir :

1. établir une convention entre la Ville et le FCSK pour déléguer la gestion du club-house au football-club de Soultz-sous-Forêts/Kutzenhausen
2. fixer les modalités de location de ce club-house comme proposées.

L'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} septembre 2015.

Le Maire précise également qu'un suivi des consommations sera effectué par un relevé régulier des compteurs.

A l'interrogation sur la gestion du local des Aviculteurs, le Maire répond qu'il existe une convention entre l'association et la commune. Le local a été totalement aménagé par l'association et n'est occupé que par les membres.

- assemblée générale 2015 de l'Union amicale des sociétés de musique du groupement de Wissembourg à Rittershoffen

05.05.2015

- réunion de préparation de chantier avec les différentes entreprises à la synagogue
- rencontre avec des riverains de la rue de Reimerswiller concernant l'état du trottoir devant les constructions récentes à l'entrée de rue (côté pair) et les problèmes de stationnement dans cette rue. En effet les véhicules pouvant difficilement stationner dans la rue de Seltz, stationnent sur les trottoirs de la rue de Reimerswiller. Cette rue est relativement large entre la rue de Seltz et le Hubweg et pourrait parfaitement convenir pour un aménagement de parkings côté pair. Le Maire propose donc à l'assemblée la réfection d'une partie de trottoir et l'aménagement d'une zone de stationnement dans la rue de Reimerswiller.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

06.05.2015

- réunion de la commission de sélection des offres pour l'équipement des vestiaires et de l'espace convivial du complexe sportif (point à l'ordre du jour)

POINT 2 : PROJETS ET TRAVAUX

1. Complexe sportif : équipement des vestiaires et de l'espace convivial

Le Maire informe le conseil municipal qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans les DNA pour l'équipement des vestiaires de l'étage, des arbitres et du dojo ainsi que de l'espace convivial du complexe sportif, avec comme délai de remise des offres le lundi 4 mai 2015 à 17 heures. Les lots mis en concurrence sont les suivants :

- Lot E1 : équipement des vestiaires
- Lot E2 : équipement de l'espace convivial
- Lot E3 : mobilier de l'espace convivial.

Six entreprises ont répondu. La commission de sélection des offres s'est réunie avant cette séance pour l'ouverture des plis et une première analyse des offres.

Le Maire propose au conseil municipal de déléguer la décision définitive à la commission de sélection des offres, après analyse approfondie des offres. Les conseillers municipaux seront informés de la date de la réunion.

Le conseil municipal est favorable à la proposition du Maire et délègue le choix à la commission de sélection des offres. Le choix définitif sera communiqué lors de la prochaine réunion.

2. Aire omnisports couverte

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'ILL TC cède, dans le cadre de la restructuration et extension des installations du club, la bulle du court n° 9 (entrée du club), largeur : 35,590 m – longueur 17,300 m et hauteur : 7,950 m.

La bulle se présente avec une structure à double enveloppe dotée de six luminaires puissants, doublée d'une motorisation très silencieuse ; elle est équipée d'un système de chauffage. La conception de la bulle à double enveloppe assure un confort thermique en hiver comme en été.

Suite à la demande du conseil municipal, la Maire s'est informé sur le bilan de fonctionnement qui est estimé à 3 000 € HT/an et la longévité de cette structure évaluée à 10 ans.

La commission des sports et associations s'est réunie pour discuter de cette opportunité et propose l'implantation d'un tel concept à proximité du complexe sportif. Les membres ont également demandé de vérifier si cette bulle pouvait effectivement accueillir une surface omnisports.

Suite à cette demande, le Maire s'est renseigné sur les dimensions des terrains homologués pour l'organisation de championnats :

- Tennis : largeur entre 17,070 et 17,970 m – longueur entre 34,770 et 35,970 m
- Volley : largeur entre 15 et 20 m – longueur entre 24 et 34 m
- Badminton (en régional) : hauteur 9 m – espace d'évolution 15,20 m x 6,90 m – plateau minimum : 44 m x 22 m
- Basket : 28 m x 15 m.

Le Maire fait part du bilan estimatif de l'installation :

DEPENSES	MONTANT HT
Achat de la bulle d'occasion	27 000 €
Installation par l'entreprise DITEC	32 000 €
Installation gaz (cuve + branchement)	9 000 €
Alimentation électrique	6 000 €
Réalisation longrine	10 000 €
Réalisation d'une surface GOTEK (avec clôture et équipement complet)	56 000 €
TOTAL ESTIME	140 000 €

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'installation d'une telle aire omnisports.

Suite à différentes remarques sur la taille de la structure et la mutualisation des salles, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition : douze voix contre cette acquisition, quatre voix pour l'acquisition (Pierre MAMMOSSER, Lucienne HAAS, Alfred RINCKEL et Eric HUBERT) et six abstentions (Marie-José SCHALLER, Béatrice HOELTZEL, Fabrice FISCHER, Céline GEFFROY, Christian KLIPFEL et Jean-Michel STEPHAN).

3. Ecole maternelle : modalité du choix de la maîtrise d'œuvre

Pour permettre la mise en concurrence de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation-restructuration de l'école maternelle de Sultz-sous-Forêts, le Maire informe le conseil municipal que différentes solutions sont possibles pour l'appel à candidatures :

- a) marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée avec choix d'un maître d'œuvre sur compétences, références et moyens
- b) marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée avec remise de prestations (dans ce cas prévoir le montant des indemnités attribuées aux candidats)
- c) marché de maîtrise d'œuvre - appel à candidature classique (élaboration du RC, CCAP, CCTP ...) et se faire assister par un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration des documents.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée avec choix d'un maître d'œuvre sur compétences, références et moyens.

4. Réfection de trottoir et de chaussée rue des Vosges

Véronique PHILIPPS ne participe pas à la discussion et quitte la salle de séance.

Le Maire informe le conseil municipal que les époux PHILIPPS/ROEDER vont faire effectuer des travaux dans leur propriété rue des Vosges et notamment l'édification d'un mur de soutènement en limite de propriété, en remplacement du muret actuel qui va être démolé. Ces travaux nécessiteront également la réfection du trottoir, propriété de la commune. Ce trottoir a notamment été endommagé, par le passé, par le stationnement de poids lourds.

Le devis pour la réfection du trottoir a été estimé à 2 245,50 € HT (devis de l'entreprise HEIBY). Le Maire propose une extension de la réfection du trottoir le long de la propriété JACQUES.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la réfection du trottoir devant les propriétés PHILIPPS/ROEDER et JACQUES, rue des Vosges.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL) est favorable à la réfection du trottoir devant les propriétés concernées.

5. Autres

- **Maîtrise d'œuvre pour divers travaux de voirie**

Le Maire propose au conseil municipal de faire appel à un maître d'œuvre pour divers travaux de voirie dans la commune. Ces travaux concernent :

- La zone autour de l'église catholique
- L'aménagement du trottoir devant propriété ROUSSIERE
- La création d'une zone de parking rue de Reimerswiller
- Le trottoir rue des Vosges
- L'aménagement de l'extrémité de la rue du Maire Geiger.

COUT ESTIMATIF DES TRAVAUX :

TRAVAUX A EFFECTUER	TAILLE	COUT UNITAIRE	COUT ESTIME (HT)
Zone autour de l'église catholique	300 m2	50 €	15 000 €
Trottoir devant la propriété ROUSSIERE	50 m2	50 €	2 500 €
Parking route de Reimerswiller	180 m2	50 €	9 000 €
Trottoir rue des Vosges	100 m2	50 €	5 000 €
Extrémité rue du Maire Geiger	1000 m2	60 €	60 000 €
TOTAL			91 500 €

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de faire effectuer ces divers travaux de voirie dans le cadre d'un marché public
- décide de faire appel à un maître d'œuvre pour ces travaux.
- **Subventions accordées au titre de la DETR**

Le Maire rappelle à l'assemblée que quatre dossiers ont été déposés au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux). Deux projets ont été acceptés et vont bénéficier de la dotation de l'Etat.

PROJETS	MONTANT ESTIMATIF DES PROJETS (HT)	DETR SOLLICITEE	DETR RECUE
ECOLE MATERNELLE	694 149 €	166 294 €	96 700 €
Extension et restructuration	236 025 €	40% = 94 409 €	
Mise en accessibilité	73 659 €	40% = 29 463 €	
Rénovation de la cour	106 055 €	40% = 42 422 €	
Mise aux normes des autres surfaces	193 164 €		
Honoraires divers	85 246 €		
CREATION D'UN SITE CINERAIRE	25 000 €	6 400 €	--
Columbarium	9 000 €)	
Jardin du souvenir	6 500 €)	
Cavernes	7 500 €) 40% = 6 400 €	
Aménagement paysager et divers	2 000 €)	
LUTTE CONTRE LES COULEES D'EAU BOUEUSE	243 000 €	48 600 €	45 000 €

Aménagements	225 000 €) 20% sur 243 000 €	
Honoraires	18 000 €)	
SECURISATION DE LA RUE DE SELTZ ET DE LA RUE DES VIGNES	133 640 €	45 500 €	--
Sécurisation rue de Seltz et carrefour rue de Strasbourg	65 000 €)	
Sécurisation traversée RD 264 et circulation mode doux r. Vignes	65 000 €) 35% sur 130 000 €	
Maîtrise d'œuvre	3 640 €)	

POINT 3 : URBANISME

1. Application du droit du sol : adhésion au service départemental (SDAUH)

Le Maire fait part au conseil municipal que le volet urbanisme de la loi pour [l'Accès au Logement et un Urbanisme Renové \(loi ALUR\)](#) provoque des changements importants en droit de l'urbanisme. Une des six mesures phares de cette loi en matière d'urbanisme est la modification des seuils de population pour solliciter la mise à disposition gratuite des services de l'Etat en matière d'application du droit des sols (ADS).

Jusqu'à présent la commune bénéficiait de cette mise à disposition gratuite, mais à compter du 1^{er} juillet 2015 les communes de moins de 10 000 habitants faisant partie d'une intercommunalité de plus de 10 000 habitants et les intercommunalités compétentes de plus de 10 000 habitants ne pourront plus bénéficier de ce service.

Le Maire propose donc de confier au service du Conseil Départemental du Bas-Rhin – Secteur Départemental Aménagement, Urbanisme et Habitat (SDAUH), l'exercice des compétences relative à la délivrance des autorisations d'utilisation du sol et des actes assimilés moyennant une redevance fixée à 2 €/habitant/an.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de confier au service du Conseil Départemental du Bas-Rhin, l'exercice des compétences relatives à la délivrance des autorisations d'utilisation du sol et des actes assimilés moyennant une redevance fixée par convention
- du fait de la loi ALUR, la convention établie entre la commune et les services de l'Etat devient caduque à compter du 1^{er} juillet 2015
- autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin pour l'instruction de toutes les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols relevant de la compétence de la commune.

2. Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- propriété cadastrée section 37 n° 252/192 lieudit « 5 impasse des 7 Fontaines » d'une contenance de 16,94 ares. Une servitude de passage grève le bien
- immeuble cadastré section 37 n° 521/211 lieudit « Zone d'activités intercommunale du Sultzterland » d'une contenance de 30,40 ares.

3. Maison KOHLER

Par délibération du 1^{er} avril 2015, le conseil municipal avait donné son accord pour la cession de la maison Kohler, dans le cadre d'un projet qui préserve les intérêts de la commune sur la place Albert Schweitzer et

avait autorisé le Maire à engager des négociations pour cette transaction dans cet esprit. L'évaluation de ce bien a été sollicitée auprès du service des Domaines.

Un investisseur est intéressé par l'achat de ce bien. Pour lui permettre d'engager des discussions avec sa banque, il y a lieu de préciser les bases financières de la transaction vu du côté de la commune.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Alfred RINCKEL) :

- a) décide la vente de l'ancienne maison Kohler
- b) fixe le prix de vente de l'immeuble à 38 953,52 € (prix d'acquisition par la commune augmenté des frais de notaire)
- c) demande le maintien de l'espace minéral à l'arrière de l'immeuble (côté parking de l'église protestante)
- d) décide de céder une partie du jardin du presbytère protestant
- e) décide de mettre à la charge de l'acquéreur les frais d'arpentage ainsi que tous les frais relatifs à la vente.

Le service des domaines a été sollicité pour l'évaluation des différents biens.

4. Terrain lieudit « Kleiner Rebberg »

Cathy WAGNER ne participe pas à la discussion et quitte la salle des séances

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité pour la vente du terrain communal d'une contenance de 14,53 ares, situé en zone UBb du plan local d'urbanisme. Ce terrain faisait partie de l'emprise du lotissement « Plein Sud » mais n'avait pas été viabilisé. Il est accessible depuis la rue du Maire Frédéric Laeuffer. L'évaluation du prix de ce terrain a été demandée au service des Domaines.

Le Maire propose au conseil municipal la vente du terrain au prix de 10 000 € l'are. Les frais de viabilisation sont à la charge de la commune. Il faudrait également prendre en compte les frais de terrassement au regard de la topologie du terrain.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la vente de ce terrain. La décision finale sera prise après l'évaluation du terrain par les services des domaines.

5. Autres

- **Mise en place d'une terrasse sur le domaine public**

Les exploitants du restaurant « Au Soleil » 34, rue des Barons de Fleckenstein sollicitent une autorisation pour la mise en place d'une terrasse d'été devant l'établissement, sur le domaine public. Ils souhaiteraient faire un premier essai avec six tables. Une terrasse pourrait être aménagée par la suite dans le parc public.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'occupation du domaine public pour la mise en place d'une terrasse d'été devant le restaurant.

POINT 4 : AGENCE TERRITORIALE D'INGENIERIE PUBLIQUE

- **Approbation des statuts, demande de création de l'ATIP et désignation des électeurs**

Le Maire informe le conseil municipal que le conseil départemental a délibéré le 24 avril 2015 pour demander au Préfet la création de l'Agence territoriale d'ingénierie publique (ATIP) et a approuvé les statuts avec la liste des 376 communes et 16 groupements de collectivités « membres fondateurs » dont la commune de Soultz-sous-Forêts fait partie.

Tous les membres fondateurs sont invités à prendre une délibération concordante d'ici le 29 mai 2015 pour :

- 1) approuver formellement les statuts de l'Agence territoriale d'ingénierie publique sous la forme d'un syndicat mixte ouvert à la carte
- 2) demander à M. le Préfet du Département de prendre l'arrêté portant création du syndicat mixte « Agence territoriale d'ingénierie publique »
- 3) désigner leurs électeurs en vue de l'élection du premier comité syndical (1 électeur titulaire et 1 électeur suppléant pour la commune).

La commune a validé le principe de mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin, les communes et les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, et son adhésion en tant que membre fondateur à une Agence territoriale d'ingénierie publique au service de cet objectif.

L'objectif est la création juridique du syndicat mixte au 1^{er} juillet 2015 pour une mise en service effective au 1^{er} janvier 2016.

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants

Vu la délibération du conseil départemental du Bas-Rhin en date du 24 avril 2015

Vu la délibération du conseil municipal du 1^{er} avril 2015 approuvant le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Décide d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte – Agence Territoriale d'Ingénierie Publique – en tant que membre fondateur dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.
- Il prend acte des caractéristiques suivantes du Syndicat mixte :
 - Le syndicat mixte prendra la dénomination –Agence Territoriale d'Ingénierie Publique – et son siège sera fixé à l'Hôtel du Département – place du Quartier Blanc à Strasbourg
 - Le syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique aura pour objet :
 - 1) Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme
 - 2) L'instruction administratives des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
 - 3) L'aménagement technique en aménagement et urbanisme
 - 4) La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux
 - 5) La tenue des diverses listes électorales
 - 6) L'assistance à l'élaboration de projets de territoire
 - 7) Le conseil juridique complémentaire à ces missions.
 - Le comité du syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique sera composé de :
13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour le Département du Bas-Rhin
13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics
13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les communes
- Il décide également des dispositions suivantes :
 - Approuve les statuts annexés à la présente délibération

- Approuve les dispositions du document ci-annexé précisant les principes et les modalités d'élection du premier collège communal et du premier collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics siégeant au sein du premier comité syndical
- Demande au préfet du département du Bas-Rhin de prendre l'arrêté portant création du syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
- Désigne Madame Lucienne HAAS en qualité d'électeur titulaire et Monsieur Dominique STOHR en qualité d'électeur suppléant, appelés à voter pour la désignation des délégués du collège des communes. A ce titre Madame Lucienne HAAS et Monsieur Dominique STOHR sont éligibles en tant que délégués du collège des communes.
- Dit que :
 - La présente délimitation fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.
 - La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Haguenau – Wissembourg.

POINT 5 : AFFAIRES FINANCIERES

1. Subventions

• Subvention d'équipement Croix-Rouge

Suite à la visite des locaux de la Croix-Rouge de Soultz-sous-Forêts par les membres du conseil municipal le vendredi 24 avril 2015, le Maire rappelle les travaux à entreprendre : crépis, murs en bois, rénover le système de chauffage, changer porte et fenêtres, mise en place d'un toit d'entrée et d'un toit pour couvrir l'ambulance. L'objectif est de réaliser l'ensemble des travaux sur une durée de 2 ans avec une urgence pour le toit de l'ambulance et la porte.

Le budget prévisionnel des travaux s'élève à 13 386,71 €.

Pour ne pas diminuer le budget alloué aux aides sociales, l'Unité locale de la Croix-Rouge a décidé de solliciter des partenaires pour soutenir le projet, d'où la demande faite à la commune. Comme une somme de 5 000 € avait déjà été évoquée lors d'une précédente réunion, le Maire propose d'attribuer ce montant à la Croix-Rouge Française – Unité locale de Wissembourg pour la rénovation des locaux de Soultz-sous-Forêts et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'équipement de 5 000 € à l'Unité Locale de la Croix-Rouge de Wissembourg. Le crédit est prévu au budget primitif 2015.

• Subvention exceptionnelle au Judo-club

Le club de judo de Soultz-sous-Forêts organise le samedi 30 mai l'après-midi la remise des récompenses du district de judo de l'Outre-Forêt au gymnase du SIVU. Cette manifestation rassemblera une centaine de judokas représentant les clubs de Betschdorf, Soufflenheim, Schweighouse-sur-Moder, Soultz-sous-Forêts et du Val de Moder. Elle se déroulera en trois temps : entraînement de masse sur les tatamis, remise de médailles et récompenses sur podium, et verre de l'amitié pour clôturer la journée.

Le Président a sollicité la commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour financer le verre de l'amitié et recevoir le public dans les meilleures conditions. Le bilan prévisionnel des dépenses s'élève à 470 € (boulangerie et boissons).

Le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 € et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins quatre abstentions (Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Eric HUBERT et Cathy WAGNER) attribue une subvention exceptionnelle de 250 € au judo club de Soultz-sous-Forêts pour l'organisation de la manifestation du 30 mai 2015.

2. Divers

• Personnel communal

- **Participation de la directrice du relais culturel La Saline au festival d'Avignon du 16 au 23 juillet 2015**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Marie-Louise FROESEL, directrice de la Saline à participer au festival d'Avignon du 16 au 23 juillet 2015, et décide :

- a) La prise en charge des frais de transport sur la base du prix du billet de train en 2^e classe aller-retour Soultz-sous-Forêts/Avignon
- b) Les frais d'hébergement (7 nuitées avec petit-déjeuner) pour un montant maximum de 60€/nuit
- c) La prise en charge de deux repas par jour pendant huit jours.

Le remboursement des frais d'hébergement et de repas se feront sur présentation des justificatifs.

– **Heures supplémentaires de dimanche**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement de 8,75 heures de dimanche à Sabine MAURER, agent de communication à La Saline pour sa présence lors de la manifestation TOUT'ART le dimanche 26 avril 2015.

La manifestation n'a pas eu le succès escompté et il est proposé de la positionner en tant que marché de Pâques en 2016.

• Livre G.C.H. ROSENTRITT par Jean-Claude STREICHER

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la vente de 10 livres « G.C.H. Rosentritt » à Jean-Claude STREICHER, auteur de ce livre au prix de 10 € le livre. Cette demande a été faite car l'éditeur était en rupture.

• Association SANG pour 100

Le Maire rappelle que cette jeune association organise la collecte de sang et que 126 donneurs ont été recensés à la dernière collecte. L'association souhaiterait animer le samedi de la kirwe et sollicite une subvention aux mêmes conditions que pour les manifestations des dimanche et lundi de la kirwe d'un montant de 750 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 750 € pour l'organisation de la manifestation du samedi de la kirwe à l'association SANG pour 100 de Soultz-sous-Forêts.

POINT 6 : DIVERS

1. Diverses informations et communications

- Ecole élémentaire : transformation d'un poste d'enseignant du 1^{er} degré élémentaire monolingue en poste d'enseignant du 1^{er} degré élémentaire bilingue.

A la rentrée 2015 l'école se composera de 5 classes élémentaires monolingues, 4 classes élémentaires bilingues et 2 classes spécialisées

2. Prochaines réunions et manifestations

- Vendredi 8 mai 2015 à 11h30 : cérémonie commémorative de la fin de la guerre 1939/1945
- Vendredi 8 mai 2015 (après-midi) : fête du Sport au Bruehl
- Mardi 26 mai à 18 heures : comité de pilotage du Jardin de La Saline
- Jeudi 28 mai à 10 heures : réunion sur l'éco-quartier
- Mercredi 3 juin 2015 à 20 h 15 : réunion du conseil municipal